

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 9/2026

OBJET : MANDAT DE GERANCE POUR L'HOTEL DES ARTISANS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE AVEC CENTURY 21 EGERIE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2023.6.33.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'avis conforme du Comptable Public en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Hôtel des Artisans », situé à Vaux-le-Pénil, 7, rue de la Plaine de la Croix-Besnard, constitué de 17 lots à louer, destinés à l'accueil d'entreprises artisanales ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des lots est mise en location sous statut de baux dérogatoires et que l'autre partie est régie par des baux commerciaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier la gestion de l'ensemble ces baux à une agence immobilière sur la totalité des lots de l'Hôtel des Artisans ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'agence CENTURY 21 EGERIE, domiciliée 96, rue de Paris à Lieusaint (77127) ;

CONSIDÉRANT la prise d'effet du mandat de gérance confié à CENTURY 21 EGERIE à la date du 1 février 2026 jusqu'au 30 janvier 2029 ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prestation est établi à prix forfaitaire de 500 € HT par dossier et que les honoraires de CENTURY 21 EGERIE sont fixés à un taux annuel de 4,50 % HT, applicable sur les sommes encaissées HT, correspondant aux loyers, charges comprises et dépôt de garantie ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER le mandat de gérance conclu avec l'agence CENTURY 21 EGERIE, (projet ci-annexé),

Article 2 : D'ATTRIBUER la gestion de l'ensemble des baux de l'Hôtel des Artisans à l'agence CENTURY 21 EGERIE,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Article 3 : DE SIGNER, ou son représentant, le mandat de gérance et tous les documents s'y rapportant, conclu avec l'agence CENTURY 21 EGERIE, domiciliée 96, rue Paris à Lieusaint (77127) et représentée par sa Présidente, Laure Chevtzoff, pour la gestion des baux commerciaux de l'Hôtel d'Artisans pour la période du 1^{er} février 2026 au 30 janvier 2029.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 24/03/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260324-62553-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Publication ou notification : 24 mars 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Prefecture of Melun is visible, partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text 'PREFECTURE DE MELUN' and 'LE PRÉFET'. The signature is written in black ink over the stamp.

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.